

## Quelques points à respecter.

- Nous disposerons pour cette fête de 2 perches et demi grosses carabines ( 5 lattes ) et de 2 perches et demi flobert (5 lattes). Nous demanderons donc à tous de faire preuve de fair-play et de réserver les lattes adjacentes à la perche d'honneur aux sociétés devant tirer à la perche d'honneur, afin qu'elles puissent s'entraîner dans de bonnes conditions. Si maintenant ces sociétés n'utilisent pas les lattes adjacentes, libre aux autres sociétés de les utiliser.
- Les sociétés de tir devront se soumettre au règlement de tir affiché dans le stand ainsi qu'au nouveau règlement d'ordre intérieur établi en conformité avec le texte de l'A.R. du 13/7/2000. Le seul fait de participer équivaut à l'acceptation de ce règlement, les tireurs sont, en outre, tenus de s'inscrire dans le livre de registre mis à leur disposition au secrétariat. **En cas de litige, la société organisatrice se réserve tous les droits.**
- En cas d'orage, le tir sera immédiatement arrêté si la Sainte-Barbe le trouve nécessaire. Les groupes annulés pourront être retirés le samedi 9 juillet avec les mêmes tireurs. Le résultat acquis par le groupe au moment de l'arrêt sera conservé.
- Afin de garantir la réussite de sa fête de tir, nous appelons à la sportivité des sociétés et de leurs tireurs.
- La société de tir Sainte-Barbe décline toute responsabilité en cas d'accident et de vol survenant pendant toute la durée de la fête.

**Attention : pour des raisons de sécurité le tir flobert ne pourra s 'effectuer qu'avec des balles 22 Lr ayant une portée max de 1.500 m. Veuillez Svpl respecter ce point car il est très important afin de nous éviter des ennuis inutiles.**

### Participation au cortège du 26 juin 2011

Talon à remplir et à renvoyer

à Guy Pricken, Steenteveld, 18 4850 Montzen

ou [saintebarbe.montzen@swing.be](mailto:saintebarbe.montzen@swing.be)

avant le 31mars au plus tard

-----  
La société de tir .....

Participera - Ne participera pas à la journée festive du 26 juin 2011 et au cortège relatif à notre centenaire.

(biffer la mention inutile)

Nous serons accompagnés de musique : oui - non (biffer la mention inutile)

Date et signature : .....

# Programme des festivités

## Dimanche 26 juin 2011.

- 10.30 hrs** – Messe du centenaire célébrée en l’honneur des membres vivants et défunts de la Société Royale de tir Sainte-Barbe.
- 12.00 hrs** – Démarrage du cortège du terre-plein de la caserne des pompiers de Montzen, rue de la Poste (longueur du cortège 2,1 km)
- 13.00 hrs** – Arrivée des sociétés derrière le cercle paroissial de Montzen (rue Hubert Denis), rassemblement des drapeaux, discours et hymnes nationaux.
- 13.30 hrs** – Réception des Présidents, Rois et Reines des sociétés, des autorités communales, des délégations des sociétés montzennoises et de nos anciens membres.
- 14.30 hrs** – Inscriptions et début du concours de carabine à air par équipe de 4 sur boules.
- 15.00 hrs** – Inscriptions pour le tir au Roy du centenaire.
- 15.30 hrs** – Début du tir au Roy du centenaire. **(une croix d'honneur en argent sera attribuée)**
- 18.30 hrs** – Proclamation du Roy du centenaire, remise des prix concours carabine à air et prix du cortège **(meilleur porte drapeau, meilleur commandant, plus beau couple royal, plus long déplacement et plus forte participation)**

**Durant toute l’après-midi possibilité de se restaurer dans le cercle paroissial (frites, frites + boulettes, frites vol au vent, tartes et gâteaux)**

**L’animation musicale sera assurée par « Dj Patrice ».**

**En cas de participation ou de non participation, n’oubliez de nous renvoyer le talon réponse (voir dernière feuille)**

**Ce dimanche, nous organiserons un tir sur boules avec la carabine à air.** Les équipes sont composées de quatre tireurs devant tirer chacun 6 boules; 3 gauches et 3 droites (1 boule à gauche et 1 boule à droite serviront de coup d’essai. Chaque tireur ne pourra tirer qu’une seule fois à la perche d’honneur. Le nombre d’équipes par société n’est pas limité. Des carabines peuvent être mises à disposition par la Sainte-Barbe.

**Inscription** : 5 € par groupe.

.....

# Informations quinzaine de tir au « Weydtir »

## Horaire de tir

- Nous tirerons du mercredi 29 juin au vendredi 1 juillet inclus et du lundi 4 juillet au vendredi 8 juillet inclus. Le tir se déroulera de 18 hrs à 22 hrs, le premier groupe perche d'honneur est programmé à 18.30 hrs et le dernier à 21.30 hrs.
- Le samedi 9 juillet sera réservé aux groupes éventuellement supprimés pour cause d'orage.
- Le dimanche 10 juillet à partir de 10 hrs début des barrages avec dans l'ordre :
  - Croix d'honneur jeunes - grosse
  - Croix d'honneur dames – grosse
  - Croix d'honneur hommes – grosse
  - Croix d'honneur jeunes –flobert
  - Croix d'honneur dames – flobert
  - Croix d'honneur hommes – flobert
  - Médaille du Roi – flobert
  - Tir duo spécial centenaire – grosse et flobert
- A la grosse carabine, le tir de barrage se fera sur deux boules consécutives par tour de barrage.
- Au flobert, le tir de barrage se fera une boule gauche et une boule droite par tour de barrage, même modus pour la médaille du Roi.
- Le barrage pour notre tir spécial centenaire se déroulera par le tir de deux boules consécutives grosse carabine du même côté de la latte suivi immédiatement de deux boules flobert une gauche et une droite et cela pour chaque tour de barrage.
- La distribution des prix se déroulera le dimanche 10 juillet après les barrages.

**Les inscriptions des perches d'honneur auront lieu le samedi 23 avril 2010 de 15 à 17 hrs**

**au café « La Chope » de Montzen**

**L'ordre de passage sera déterminé par tirage au sort qui sera effectué dans l'ordre de leur arrivée.**

Après cette date, il sera possible de réserver des groupes chez :

**Guy Pricken  
Steenteveld, 18  
4850 Montzen  
Tél : 087 / 787325 (après 19.00 hrs)**

Durant la semaine, nous n'accepterons aucune inscription de perche d'honneur pour le jour même.  
Au besoin, la grosse carabine peut être mise à la disposition des sociétés qui n'en possèdent pas.

# Liste des prix attribués lors de la fête

Prix perche d'honneur flobert	
1	200 €
2	150 €
3	100 €
4	75 €
5	50 €
6	40 €
7	30 €
8	20 €
9	10 €
Total	675 €

4 tireurs à 6 coups  
+ centrum  
Prix des cartes : 7,5 €

Prix perche d'honneur grosse carabine	
1	200 €
2	150 €
3	100 €
4	75 €
5	50 €
6	40 €
7	30 €
8	20 €
9	10 €
Total	675 €

Tout tireur ayant un 6 sur 6 et aura abattu le centrum pourra participer aux barrages pour l'octroi de la croix d'honneur (une croix jeunes moins de 18 ans – une croix dames et une croix hommes)

Les cartes d'essai seront vendues au prix de 0,8 €, toute carte pleine sera remboursée au prix de 1 €.

Nous accepterons les cartes pleines à remboursée jusqu'au vendredi 8 juillet à 22 hrs au plus tard

**La médaille du Roi se tirera au flobert. Cartes à 8 coups vendues au prix de 1 €.**

**Maximum 5 cartes pleines par tireur**

## Cartes spécial duo centenaire.

Dans la cadre de notre centenaire, nous aimerions organiser un tir qui consiste dans la combinaison d'un tir grosse carabine et flobert. Chaque tireur devra tirer 6 coups à la grosse carabine et 6 coups au flobert, ces coups seront comptabilisés sur la même carte. Pour des raisons de facilités tous les coups se tireront l'un à la suite de l'autre du même côté de la latte (au flobert et à la grosse). Les cartes pourront être remplies durant toute la durée de la fête avec la possibilité de tirer la grosse et le flobert à des jours différents ; cependant chaque tir devra être validé par la signature d'un marqueur de la Ste-Barbe.

**Prix des cartes** : 2,5 € maximum 10 cartes remplies par tireur. Prix : 75 € - 50 € - 35 € - 25 € - 15 €

## Quelques points à respecter.

- Nous disposerons pour cette fête de 2 perches et demi grosses carabines ( 5 lattes ) et de 2 perches et demi flobert (5 lattes). Nous demanderons donc à tous de faire preuve de fair-play et de réserver les lattes adjacentes à la perche d'honneur aux sociétés devant tirer à la perche d'honneur, afin qu'elles puissent s'entraîner dans de bonnes conditions. Si maintenant ces sociétés n'utilisent pas les lattes adjacentes, libre aux autres sociétés de les utiliser.
- Les sociétés de tir devront se soumettre au règlement de tir affiché dans le stand ainsi qu'au nouveau règlement d'ordre intérieur établi en conformité avec le texte de l'A.R. du 13/7/2000. Le seul fait de participer équivaut à l'acceptation de ce règlement, les tireurs sont, en outre, tenus de s'inscrire dans le livre de registre mis à leur disposition au secrétariat. **En cas de litige, la société organisatrice se réserve tous les droits.**
- En cas d'orage, le tir sera immédiatement arrêté si la Sainte-Barbe le trouve nécessaire. Les groupes annulés pourront être retirés le samedi 9 juillet avec les mêmes tireurs. Le résultat acquis par le groupe au moment de l'arrêt sera conservé.
- Afin de garantir la réussite de sa fête de tir, nous appelons à la sportivité des sociétés et de leurs tireurs.
- La société de tir Sainte-Barbe décline toute responsabilité en cas d'accident et de vol survenant pendant toute la durée de la fête.

**Attention : pour des raisons de sécurité le tir flobert ne pourra s 'effectuer qu'avec des balles 22 Lr ayant une portée max de 1.500 m. Veuillez Svpl respecter ce point car il est très important afin de nous éviter des ennuis inutiles.**

### Participation au cortège du 26 juin 2011

Talon à remplir et à renvoyer

à Guy Pricken, Steenteveld, 18 4850 Montzen

ou [saintebarbe.montzen@swing.be](mailto:saintebarbe.montzen@swing.be)

avant le 31mars au plus tard

-----  
La société de tir .....

Participera - Ne participera pas à la journée festive du 26 juin 2011 et au cortège relatif à notre centenaire.

(biffer la mention inutile)

Nous serons accompagnés de musique : oui - non (biffer la mention inutile)

Date et signature : .....